

*Notre sollicitude à votre Ordre éminent, Nous avons pris la résolution d'honorer de la pourpre sacrée onze personnages ornés chacun de vertus spéciales et qui, par le fruit de leur doctrine, ou par le zèle à remplir les fonctions épiscopales, ou par d'autres services rendus à l'Eglise ont mérité des éloges non communs pour leurs mérites. Ce sont :

Jean-Baptiste Casali del Drago, patriarche de Constantinople ;

François de Paule Cassetta, patriarche d'Antioche, vice-gérant de Rome ;

Janvier Portanova, archevêque de Reggio ;

Joseph Francisca Nava di Bontifé, archevêque de Catane, Notre nonce apostolique en Espagne ;

Augustin de Ciasca, de l'ordre des Augustins, archevêque titulaire de Larisse, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande ;

François-Désiré Mathieu, archevêque de Toulouse ;

Pierre Respighi, archevêque de Ferrare ;

Augustin Richelmy, archevêque de Turin ;

Jacques Missia, archevêque de Goritz ;

Louis Trombetta, secrétaire de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers ;

Joseph Calasans Vives, des Mineurs Capucins.

Outre ceux que Nous venons de nommer, Nous avons décidé d'agréer à votre Collège deux autres personnages de mérite que, cependant, Nous réservons *in pectore*.

Que vous en semble ?

C'est pourquoi, de par l'autorité de Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous créons et publions cardinaux de la sainte Eglise romaine, de l'ordre des prêtres :

Jean-Baptiste Casali del Drago,

François de Paule Cassetta,

Janvier Portanova,

Joseph Francisca Nava di Bontifé,

Augustin de Ciasca,

François-Désiré Mathieu,

Pierre Respighi,

Augustin Richelmy,

Jacques Missia ;

et de l'Ordre des Diacres :

Louis Trombetta,

Joseph Calasans Vives.

Pareillement, Nous créons, comme nous l'avons dit, deux autres cardinaux et Nous les réservons *in pectore*, pour les publier ultérieurement à Notre arbitre.

Avec les dispenses, les dérogations et les clauses nécessaires et opportunes. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il !

Il nous reste maintenant à pourvoir aux vacances parmi nos vénérables frères de l'ordre des évêques.